



Rapport d'audit

Audit de prévention de pertes de granulés plastiques industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Organisme :	ASTRA PLASTIQUE		
Adresse du site :	100, Boulevard Napoléon Bullukian BP 16 69830 Saint Georges De Reneins		
N° dossier :	FR 901 217122		
Norme :	Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021		
Date de l'audit :	15/12/2022		
Durée en jour(s) :	0,75		
Interlocuteur client pour SGS :	Patrick MARTIN	Mail de l'interlocuteur :	PatrickMartin@berryglobal.com
Responsable d'audit SGS :	Hugues MANCEAU	Autre(s) membre(s) de l'équipe d'audit :	/

NOTICE

Ce document constitue le rapport d'audit. Il est complété par le responsable d'audit de SGS.

Chapitre : Liste des participants

Le responsable d'audit identifie les interlocuteurs interviewés lors de l'audit sur site.

Chapitre : Critères d'évaluation

Le responsable d'audit évalue pour chaque critère que les exigences sont mises en œuvre. Il renseigne la colonne « Evaluation »t par :

- C : pour conforme
- NC : pour non conforme
- NA : pour non applicable (constat à n'utiliser que de façon exceptionnelle)

Les constats de NC et NA doivent faire l'objet d'une justification dans la colonne « Constat d'audit / Élément de preuve ».

Une non-conformité répond toujours aux trois critères suivants :

- Être objective et motivée par le non-respect d'un critère ou d'une disposition
- Être fondée sur des preuves et en aucun cas sur des présomptions
- Être comprise et acceptée par le site.

GLOSSAIRE

Action corrective : action visant à éliminer une faiblesse détectée dans le système.

Audit : processus permettant de recueillir des informations objectives pour déterminer dans quelle mesure le système de gestion de la qualité satisfait aux exigences d'un cahier des charges, un référentiel, un texte réglementaire ...

Echantillonnage : méthode permettant de constituer un échantillon représentatif d'un lot quantitativement plus important.

Granulés de plastiques industriels : (GIP) les matières plastiques commercialisées sous différentes formes, dont les dimensions externes sont supérieures à 0,01 mm et inférieures à 1 cm

Non-conformité : non prise en compte ou prise en compte partielle d'un critère.

Plastique : un matériau constitué d'un polymère tel que défini à l'article 3, point 5, du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, auquel des additifs ou autres substances peuvent avoir été ajoutés, et qui peut jouer le rôle de composant structurel principal de produits finaux, à l'exception des polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés

Sites de production, de manipulation et de transport : les sites industriels où sont fabriqués, manutentionnés, stockés, utilisés, ou transformés des granulés de plastiques industriels et au sein desquels la quantité totale de granulés de plastiques industriels susceptible d'être présente est supérieure à 5 tonnes, ainsi que les aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels.

SYNTHESE

NOMBRE DE NON CONFORMITES DETECTEES

Nombre de NC détectée(s) :	0
----------------------------	---

Les constats de non-conformité(s) sont reportés sur la plateforme MAELIA par le responsable d'audit, le cas échéant. L'organisme dispose d'un délai de 3 mois pour apporter des éléments de réponses.

AXES D'AMELIORATION ET OBSERVATIONS

- Prévoir inspection de la grille et les portées au sol,
- Revoir une grille de collecte légèrement abimée sur la portée au sol

POINTS FORTS

PAR 1040
Grilles OCS depuis 2018
Engagements communs des participants